Mairie de Thoissey - 01140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Sur convocation en date du 21 mars 2024 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 4 avril 2024 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Monique Ferrand, Christiane Fournel, Muriel Goeury, Gisèle Rapenne, Fatima Khenfer, Vanessa Journolleau et Messieurs Paul Ferré, Cyril Cordelier, Jacques Loupforest, Jean-François Goeury, Jacques Berger, Boris Leynaud, Serge Gay, Francisco Carneiro et Maurice Voisin.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Muriel Goeury.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 4 avril 2024 peut valablement délibérer.

1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2024

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2024 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 2 pouvoirs).

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 2 pouvoirs).

3. Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Il est proposé de renouveler l'adhésion de la Ville à la Fondation du patrimoine, pour un montant de 200 € au titre de 2024.

Pour mémoire, la Fondation du patrimoine a initié et gère la souscription pour la réalisation des travaux de la chapelle du Clos ; elle a d'autre part subventionné la commune à hauteur de 5 000 € sur ses fonds propres.
Il est envisagé de formuler une nouvelle demande d'aide à la Fondation du patrimoine pour la restauration des galeries du grand cloître des Ursulines.
A l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 2 pouvoirs), le conseil valide l'adhésion à la Fondation du patrimoine pour l'année 2024.

4. Adhésion au CAUE de l'Ain

Il est proposé que la Ville renouvelle son adhésion au CAUE de l'Ain pour un montant de 166.40 € annuels.
Pour mémoire, le CAUE accompagne les élus dans la définition des orientations d'aménagement urbain et délivre gratuitement ses préconisations dans le cadre des déclarations d'urbanisme, en cohérence avec le volet patrimonial du PLU.
A l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 2 pouvoirs), le conseil valide l'adhésion au CAUE de l'Ain pour l'année 2024.

5. Attribution de subventions pour 2024

Les demandes de subvention des associations pour l'année 2024 sont parvenues en mairie.
Les élus sont appelés à se prononcer sur la base des propositions transmises aux conseillers municipaux préalablement à l'assemblée délibérante du jour.
A l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 2 pouvoirs), le conseil octroie les subventions suivantes pour 2024

SUBVENTIONS 2024		
Association	**Montant sollicité 2024**	**2024**
Fanfarons	7 500,00 €	7 500,00 €
AVTE	250,00 €	250,00 €
RASED	210,00 €	210,00 €
Amicale pompiers	200,00 €	200,00 €
Comité de jumelage	3 500.00 €	2 700.00 €
Société de chasse	300.00 €	300.00 €
ESVS Tennis	200,00 €	200,00 €
Naturellement Thoissey	4 500,00 €	4 500,00 €
ESVS pétanque	200,00 €	200,00 €
Paroisse	450,00 €	450,00 €
ASSOCIATIONS LOCALES DU DOMAINE SOCIAL		
Association	**Montant sollicité 2024**	**2024**
PEP 01	200 €	200 €
ADMR	200 €	200 €
AUTRES ORGANISMES PUBLICS OU PARA-PUBLICS		
Association	**Montant sollicité 2024**	**2024**
ADIL	100 €	100 €
FSL	515,70 € (0,3 €/hab x 1719)	515,70 € (0,3 €/hab x 1719)

DOTATIONS ANNUELLES		
Organisme	**Montant sollicité 2024**	**2024**
Ecole élémentaire	45 € par élève/an	45 € par élève/an
Ecole maternelle	45 € par élève/an	45 € par élève/an
Bibliothèque	3 000,00 €	3 000,00 €
OCCE primaire	235,20 €	235,20 €
OCCE maternelle	110,40 €	110,40 €
APECT	50 % du montant du panier par élève + 25 % pour les QF inférieurs à 1 000	

AIDES AUX VACANCES – FAMILLES THOISSEYENNES			
QF du foyer	**Aide à l'heure**	**Aide à la journée**	**Précision**
Inf. ou égal à 765	0.4 €	3.2 €	Aide déduite du coût de journée, paiement sur présentation de factures par les ALSH
De 766 à 1 000	0.35 €	2.8 €	
De 1 001 à 1 500	0.30 €	2.40 €	
De 1 501 à 2 000	0.10 €	0.80 €	
CENTRES DE LOISIRS AVEC HEBERGEMENT (CAMPS) POUR ENFANTS THOISSEYENS			
Aide à la journée de camp		3.60 €	

6. Piscine municipale

Dates d'ouverture

Il est proposé d'ouvrir la piscine municipale

- Du 3 juin au 5 juillet, aux scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h30 et au public les mercredis, samedis et dimanches de 14h00 à 19h00
- Du 6 juillet au 1er septembre, tous les jours de 12h00 à 19h00

Tarifs

Il est proposé de reconduire à l'identique les tarifs 2023 pour la saison 2024 (cf. pièce annexe).

Habitants de Thoissey	
ADULTE place à l'unité	3,50 €
ADO de 12 à 18 ans place à l'unité	2,20 €
ADULTE carte de 10 entrées + 1 gratuite	35,00 €
ADO de 12 à 18 ans carte de 10 entrées + 1 gratuite	22,00 €
Enfants de 0 à 12 ans	GRATUITE
Adultes de plus de 65 ans	GRATUITE
ADULTE carte saisonnière	70,00 €

ADO de 12 à 18 ans carte saisonnière	44,00 €
Campeurs saisonniers	
ABONNEMENT ADULTE	90.00 €
ABONNEMENT ENFANT jusqu'à 12 ans	60.00 €
Extérieurs à Thoissey	
ADULTE ET ADO de plus 12 ans, place à l'unité	5.50 €
ENFANT de moins 12 ans, place à l'unité	3.70 €
ADULTE ET ADO de plus de 12 ans carte saisonnière	110.00 €
ENFANT de moins de 12 ans carte saisonnière	75 €
Tarifs réduits	
Groupe d'enfants encadrés (centre de loisirs, base nautique…)	2.00 €
Tarif « Boris », entrée de 17h00 à 19h00	2,00 €
Natation scolaire	
Entrée par élève	1.50 €
Mise à disposition forfaitaire du surveillant de baignade, par séance	30 €

Remboursement par le camping des entrées piscine campeurs, selon convention : 1.80 € par entrée.

Ouverture de postes

Il est proposé d'ouvrir les postes suivants :

Du 3 juin au 1er septembre, deux postes d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives aux même niveau de rémunération qu'en 2023 (la valeur du point ayant néanmoins augmenté).

				Nombre d'heures mensuelles			
Filière sportive	**Echelon**	**IB/IM**	**Poste**	**Juin**	**Juillet**	**Août**	**Obs**
Educateur territorial des APS	1	401/363	1	92	136	120	BNSSA
Educateur territorial des APS	1	401/363	1	-	125	146	BNSSA

A l'unanimité (18 voix pour dont 2 pouvoirs), le conseil municipal valide les dates d'ouverture de la piscine, les tarifs tels qu'indiqués ci-dessus et la création des postes d'éducateur territorial des Activités Physiques et Sportives.

7. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre de l'extension et de la mise aux normes de la gendarmerie

La phase « Avant Projet Définitif » étant validée, sous réserve de modifications apportées aux plans d'architecte générant une rémunération complémentaire d'un montant de 4 473.14 € représentant plus de 5 % du montant initial des honoraires, il est demandé aux conseillers de bien vouloir acter ladite augmentation de 4 473.14 € qui vient porter le montant du marché de maîtrise d'œuvre à la somme de 28 973.14 € HT en lieu et place des 24 500 € HT délibérés par le conseil municipal en date du 13 avril 2023.

A l'unanimité (18 voix pour dont 2 pouvoirs), les conseillers valident cet avenant

8. Contractualisation 2025 – pacte de territoire – conseil départemental de l'Ain

Il est proposé de porter au Pacte de territoire 2025 du Conseil Départemental de l'Ain les opérations suivantes :
Au titre des équipements de proximité, la création de l'espace de stationnement paysager de la rue de l'Arquebuse, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	
Travaux	317 936,00
Etudes maitrise d'œuvre	35 854,00
Total	**353 790,00**

RECETTES	
Conseil départemental	68 068.35
DETR	70 758,00
Autofinancement	214 963.65
Total	**353 790,00**

Au titre du patrimoine historique bâti, la restauration de la galerie Nord du grand cloître des Ursulines, protégée au titre des Monuments Historiques, selon le plan de financement suivant

DEPENSES	
Travaux	193 021,00
Etudes maitrise d'œuvre	38 604,20
Total	**231 625,20**

RECETTES	
Conseil départemental	34 743,78
DETR	46 325,04
DRAC	92 650,08
Autofinancement	57 906,30
Total	**231 625,20**

Au titre de la transition énergétique, la phase 2 de la rénovation des huisseries du bâtiment Nord-Ouest de l'école élémentaire et la phase 3 de la rénovation des huisseries du bâtiment MJC-salle des fêtes, pour un montant qui n'est encore pas défini et que le conseil municipal du 2 mai sera invité à valider.

A l'unanimité (18 voix pour dont 2 pouvoirs), les conseillers valident les demandes de subvention au Conseil Départemental pour les objets suscités, conformes aux plans de financement, et chargent Madame le Maire d'instruire les dossiers.

9. Demande de subvention à la région au titre de la rénovation des équipements touristiques

Il est soumis à l'approbation des conseillers municipaux une demande de subvention de 10 400 € au titre de la politique de modernisation des équipements touristiques conduite par la région AURA, représentant 20 % du budget prévisionnel de rénovation du bloc sanitaire Sud du camping.

A l'unanimité (18 voix pour dont 2 pouvoirs), les conseillers valident cette demande de subvention à la région.

10. Gratuité de l'appartement de la Thoisseyenne d'HLM

Considérant l'investissement financier consenti par LOGIREP, actionnaire minoritaire de la Thoisseyenne d'HLM, pour l'acquisition des logements du grand Chalon (576 logements) et le projet d'achat de nouveaux tènements ; considérant que la Ville de Thoissey, actionnaire majoritaire de la Thoisseyenne (51 % des actions), n'a pas été sollicitée financièrement pour accompagner des investissements lourds (12 M€ et 22 M€ potentiels), il est proposé de mettre à disposition de la Thoisseyenne, à titre gracieux, un appartement situé au 18 rue des Jardins à Thoissey, aux fins qu'il soit utilisé en qualité de locaux professionnels et de locaux de sommeil pour le Directeur Général de la SA. L'avis du conseil est sollicité.
A l'unanimité (18 voix pour dont 2 pouvoirs), les conseillers valident la gratuité de cet espace.

11. Informations diverses

Création d'un espace de co-working à la mairie, dans l'ancien cabinet du maire à l'étage.
Probable attribution d'une subvention de 20 000 € par la région au titre de la création des cheminements doux le long des Echudes.
Démarrage des travaux d'arasement du mur de la propriété Chambard le 1er mai.
Avis favorable de la commission de sécurité sur le bâtiment MJC-salle des fêtes.
Aide à l'auto-école : 10 voix contre – 2 voix pour

Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
20/03/2024	MOLICHELLI	Réparation portable	220.00
04/03/2024	GARRY	Souffleur électrique, débroussailleuse et batteries	4 625.64
04/03/2024	GARRY	Désherbeuse mécanique	3 540.00
29/03/2024	CINOX	Travaux bloc sanitaire Sud camping	690.00
296/03/2024	CINOX	Remplacement des préfiltres inox de la piscine	3 040.00
29/03/2024	EATON	Présence d'un technicien lors de la visite de la commission de sécurité à la MJC-Salle des fêtes dans le cadre de la rénovation du SSI	470.00
23/03/2024	SMIDOM	Panneau d'information composteur collectif	50.00
23/03/2024	SMIDOM	2 sites de compostages complets	550.00

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.

Le prochain conseil municipal est fixé au 2 mai 2024 à 19h00, salle des mariages

La secrétaire
Monique FERRAND

Le Maire,
Anne TURREL